



Garde en alterance de notre fils

Par **albacor**, le **25/01/2009** à **22:46**

mon ex compagne et moi voulons mettre en place une garde alternee pour notre fils est on oblige de passer devant le jaf pour regler les modalites merci si non doit on remplir un papier pour la mise en place merci

Par **Marion2**, le **26/01/2009** à **14:38**

Bonjour, il est préférable de passer devant le JAF. Si vous êtes tous les deux d'accord, le Juge validera cet accord et ce sera officiel. Un avocat n'est pas nécessaire. Vous saisissez le JAF en courrier recommandé AR. Cordialement